

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

France compétences publie un vadémécum du Répertoire national des certifications professionnelles

Paris, le 1^{er} juillet 2022

France compétences publie, ce jour, un vadémécum du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il intègre l'ensemble des notes de doctrines et des guides précédemment publiés par France compétences au titre du RNCP. Par rapport à ce corpus précédent, le vadémécum a été enrichi et complété en prenant en compte les trois ans d'activité de la Commission de la certification professionnelle de France compétences. Il a été adopté par cette commission le 30 juin dernier.

La loi « Avenir professionnel » de septembre 2018 a réformé en profondeur le système de certification professionnelle et en a confié la régulation à France compétences. L'objectif : rendre aux actifs et aux entreprises une offre en matière de certification professionnelle plus lisible et en cohérence avec les besoins du monde du travail. Dans le cadre de cette régulation et pour mieux accompagner les premiers acteurs concernés - les organismes certificateurs - France compétences a construit, en lien avec les membres de la Commission (partenaires sociaux, ministères et représentants des Régions), une documentation visant à préciser et partager les attendus de ce nouveau système. Concrètement, cela s'est traduit par l'élaboration des notes de doctrines ou des guides à destinations d'organismes certificateurs ou souhaitant le devenir, mais aussi de tous les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles intéressés par cette thématique.

Ces documents pratiques, pour ceux concernant le RNCP, ont été compilés dans un **document unique**. Par ailleurs, il a été enrichi en prenant en compte les trois ans d'activité de la Commission de la certification professionnelle, qui a rendu des avis sur plus de 2 500 dossiers.

Ce vadémécum a pour ambition de guider les organismes dans le processus d'enregistrement de leur certification professionnelle. Il précise les attendus relatifs à l'enregistrement au RNCP d'une certification professionnelle, comprend les lignes directrices de la Commission de la certification professionnelle et comporte des indications relevant de bonnes pratiques. Ce document présente donc notamment : les grandes notions de la certification professionnelle, les éléments de démonstration de l'efficacité d'un projet de certification professionnelle et les attendus en matière de construction des référentiels des certifications. Il rappelle également les obligations découlant de l'enregistrement au RNCP.

En outre, ce vadémécum sera accompagné lors du dernier trimestre 2022 de supports de communication complémentaires.

Consultez ce guide, en cliquant [directement ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

6 rue Général Audran, 92400, Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

